

Cadre réservé à l'administration	Année scolaire : 2025-2026	
Classe :	Dématérialisation : ☐	
Nom et Prénom de l'élève :		

FICHE COMPTABLE

(À remplir obligatoirement par la personne se portant garant du paiement de la pension et des frais annexes)

Je soussigné(e) (NOM en majuscules et prénoms usuels) :

☐ Père ☐ Mère ☐ Apprenti ☐ Autre :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse complète :

Code postal : Commune :

N° de Téléphone fixe : N° de Téléphone portable :

Adresse mél :

Profession :

Nom de votre employeur :

Adresse de votre employeur

M'engage à payer les frais d'hébergement/restauration et autres frais liés à la scolarité de :

NOM : Prénom :

Régime : Demi-pensionnaire ☐ Externe

Me porte garant et m'engage à payer la pension et les frais annexes pendant la durée de l'année scolaire, conformément au tarif en vigueur, dès mise en recouvrement. A défaut, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

✎ IMPORTANT : Tout changement de régime ne pourra intervenir en cours de trimestre et ne sera effectif qu'à l'issue de la période de facturation sur demande écrite et justifiée du responsable légal.

Mode de règlement de la pension et des frais annexes

L'étudiant est **EXTERNE** : Paiement à échéance : Dès réception de la facture, je règle par tout moyen de paiement : chèque, virement, espèces (**le prélèvement automatique n'est pas possible**).

L'étudiant est **DEMI-PENSIONNAIRE** :
Je choisis le mode de règlement suivant (une seule option possible) :

Par prélèvement bancaire automatique

☐ Paiement mensuel ☐ Paiement trimestriel

✎ **merci de compléter impérativement, au verso, l'autorisation de prélèvement**

☐ Paiement à échéance : Sur présentation trimestrielle de la facture et paiement par virement bancaire sur le compte de l'établissement (références ci-dessous)

IBAN : FR76 1007 1680 0000 0010 0139 806 BIC : TRPUFRP1 Domiciliation : TPCOLMAR

Fait à :
Le

Signature :

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Si vous souhaitez régler les pensions par prélèvement bancaire. Vous devez remplir et signer ce document. Le prélèvement est mensuel (08 à 09 prélèvements à partir de novembre ou décembre selon les cas).

Pour que votre demande soit prise en compte, vous devez : (à défaut, le paiement à échéance sera appliqué)

- 1- Compléter l'intégralité de ce formulaire, et le signer.
- 2- Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB IBAN).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'EPLFPA Les Sillons de Haute Alsace à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'EPLFPA Les Sillons de Haute Alsace. En cas de litige sur un prélèvement, vous pouvez en faire suspendre l'exécution par simple demande à votre banque. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER				CREANCIER	
Nom, Prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :				EPLFPA LES SILLONS DE HAUTE ALSACE 8 Aux Remparts 68250 ROUFFACH Tél : 02 31 42 61 17 Mail : legta.rouffach@educagri.fr Identifiant créancier SEPA : FR 40 ZZZ 581 290	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER – Joindre obligatoirement un RIB -					
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Banque	
				BIC/SWIFT	
Informations complémentaires à renseigner				DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES	
Nom de l'élève : Classe : Régime : ☐ interne ☐ demi-pensionnaire Adresse mail : Téléphone :				Fait à : Le : Signature :	

RAPPEL : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'EPLFPA Les Sillons de Haute Alsace. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec l'EPLFPA Les Sillons de Haute Alsace.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.